

Le Maire,

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 21/3

❖ Maison de Santé :

Après diverses péripéties en décembre 2018, le Conseil Municipal en sa séance du 3 janvier a décidé, sur ma proposition, d'acquérir des locaux non encore affectés de l'ancienne supérette, afin d'y installer une maison de santé.

Une maison de santé doit impérativement regrouper plusieurs professions de santé pour obtenir l'agrément de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les médecins généralistes du village ayant donné leur accord à ce projet, en raison des contraintes d'accueil difficilement réalisables sur le site actuel (accessibilité, parkings...), nous pensions simplement y associer des professions paramédicales non sédentaires (infirmier, pédicure, podologue, etc...)

Depuis peu, le kinésithérapeute de la Commune s'est également montré intéressé par ce projet, qui prend donc de l'ampleur, et qui sera porté totalement, pour la partie immobilière, par la Commune.

Le compromis de vente a été signé le 17 janvier dernier, et dès à présent nous recherchons un Maître d'œuvre avec lequel nous espérons pouvoir contractualiser d'ici 2/3 semaines.

En première approche nous estimons que le plan de financement ci-après peut être avancé :

- **Coût de l'opération**

Acquisition du bâtiment + frais d'acte	120 000 €
Travaux (estimatif)	300 000 € HT
Prestations intellectuelles :	40 000 € HT
(Maîtrise d'œuvre, études, CT + SPS)	

- **Financement**

Fonds propres :	250 000 €
Subventions :	170 000 €
Emprunt :	100 000 €

❖ Finances locales :

- **Comptes administratifs 2018** de la Commune et du budget annexe de l'eau (reports inclus et hors restes à réaliser)

COMMUNE :	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Fonctionnement	389 079,44 €	1 034 417,00 €	645 337,56 €
Investissement	461 731,37 €	535 259,53 €	73 528,16 €
EAU :	Dépenses :	Recettes :	Résultats :
Fonctionnement	67 639,89 €	207 530,63 €	139 890,74 €
Investissement	33 834,69 €	3 455,66 €	- 30 379,03 €

- **Emprunts** : Dette au 1^{er} janvier 2019 : 353 333,31 €

- **Orientations budgétaires** : Prix de l'eau inchangé à 1€/m³. Taux des taxes locales : maintien ou baisse des taux en fonction de l'importance de l'augmentation des bases décidée par le Parlement.

❖ Plan local d'urbanisme (PLU) :

Voilà un an déjà, je vous annonçais l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme, et vous invitais, d'une part, à consigner vos remarques dans un cahier ouvert à cet effet en Mairie, et, d'autre part, à venir à notre rencontre, suivant un calendrier annoncé, pour des entretiens individuels.

A ce jour, aucune inscription n'a été consignée dans le cahier, et nous n'avons rencontré qu'une seule personne !!!

A présent, cela se précise, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sera présenté, pour approbation, au Conseil Municipal le 1^{er} février prochain.

Ce document essentiel de notre futur PLU sera ensuite présenté officiellement aux Personnalités publiques associées le 14 février 2019, et enfin le 8 mars 2019 à 20H à toute la population.

Je vous invite d'ores et déjà à cette présentation qui aura lieu dans l'oratoire du Temple.

❖ **Écoles : Création d'un RPI :**

Les effectifs enregistrés pour la rentrée prochaine à l'école de notre village sont insuffisants pour assurer le maintien des 4 classes à double niveau.

La commune de Chavannes-sur-l'Étang est-elle également confrontée à une situation similaire.

Aussi, lors d'une réunion à laquelle assistaient les Maires des 2 Communes et les directeurs des écoles concernées, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a proposé de regrouper dans un même RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) les 160 élèves recensés actuellement pour les 2 Communes.

Elle proposera toutefois à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), de maintenir à la rentrée prochaine les conditions d'accueil actuelles (4 classes sur chaque site) afin de préparer sereinement la nouvelle organisation applicable donc à la rentrée 2020.

A l'occasion de la réunion précitée, j'ai simplement souligné que le maintien de 3/4 classes en notre village s'imposait.

❖ **DOMIAL : Vente/location :**

DOMIAL doit régulièrement vendre des habitations pour réinvestir dans des constructions neuves. Actuellement 10 logements, du F3 au F6, sont vacants dans le parc montreusien de ce bailleur HLM, ce qui pose un double problème à notre Collectivité :

- manque d'élèves pour l'École,
- baisse du nombre d'habitants au moment où nous procédons au recensement de la population, et, en conséquence, une baisse des dotations de l'Etat.

Je précise que ces logements sont toujours disponibles à la location, et leur prix de vente varie de 50 000€ à 100 000€ (Informations en Mairie).

❖ **Cadastre :**

Le remaniement du Cadastre est en cours.

Quelques difficultés apparaissent deci delà. Je compte sur la compréhension de tous pour régler à l'amiable les contentieux pouvant survenir.

❖ **Internet THD :**

La fibre optique vient d'arriver dans notre village. Le déploiement doit être assuré courant 2019 par la Société ROSACE, et son coût pris en charge entre la Commune et la Communauté de Communes (50/50).

❖ **Plaques émaillées :**

Après la Glacière et le Temple, deux nouvelles plaques émaillées viennent d'être apposées, respectivement sur la Mairie et la Gare. Elles retracent l'historique de ces bâtiments patrimoniaux. Je vous invite à les consulter lors de vos promenades.

❖ **Grand Débat :**

Toutes vos doléances seront réceptionnées en Mairie et transmises tel quel, le 9 mars au plus tard, à la Sous-Préfecture d'Altkirch.

❖ **Semaine Culturelle :**

La prochaine semaine culturelle aura lieu du 24 au 31 mars 2019. Le programme vous sera distribué prochainement.

28 janvier 2019